

Cette vibrante péroraison a littéralement enlevé l'auditoire, pourtant quelque peu blasé de séances académiques. On a applaudi, applaudi encore, applaudi pendant plusieurs minutes.

Inutile de dire que s'il s'agissait de critique, nous aurions à marquer ici plus d'un point de dissidence, en particulier au sujet de la révolution et des "idées du dix-huitième siècle". Mais, à côté de ces ombres, malheureux résultats de l'éducation et du milieu devons-nous refuser de saluer les nobles pensées et les généreux sentiments dont l'orateur s'est fait l'éloquent interprète?

C'est M. Sully-Prudhomme qui a répondu à M. Paul Deschanel. Le poète des "Stances et Poèmes" et de la "Justice" a prononcé, avec moins d'effet que le récipiendaire, un discours exquis de forme et délicieux à lire. Il a loué le nouvel académicien avec esprit et délicatesse, et ajouté quelques traits heureux au portrait de M. Hervé tracé par son successeur.

En résumé, cette réception a été l'événement du mois pour le tout-Paris mondain et littéraire.

\* \* \*

Bien d'autres événements mériteraient d'être commentés dans cette chronique, entre autres la conférence de M. Brunetière à Rome, "en territoire pontifical," sur Bossuet, conférence qui a fait, à bon droit, sensation et qui a valu à son auteur la croix de Saint-Grégoire-le-Grand. Mais il me faut traverser l'Océan et dire un mot de ce qui se passe ici.

La réunion de notre parlement fédéral a eu lieu à Ottawa le 1er février. Le discours du trône n'annonçait pas beaucoup de grandes mesures. Il contenait ce paragraphe relatif à l'envoi des contingents canadiens dans l'Afrique du Sud : "Des hostilités ayant malheureusement éclaté durant la vacance, entre la Grande-Bretagne et la République sud-africaine, mes ministres ont jugé à propos d'anticiper l'action du parlement en équipant et expédiant au siège de la guerre deux contingents de volontaires, comme une preuve pratique du profond dévouement et de la loyauté de tout le peuple du Canada envers la souveraine et les institutions de l'empire britannique." Plus loin, le discours du trône disait : "Un projet de loi sera soumis à votre approbation, à l'effet de payer le coût de l'équipement et du paiement des contingents canadiens." Les ministres ont soumis ultérieurement une mesure ayant pour objet de pourvoir au paiement des frais d'expédition et d'équipement